

Remboursement différé sur l'achat d'un mobile avec un forfait mobile **150Go** ou un forfait mobile **150Go pour client** **Open**

Offre valable du 6 février au 8 avril 2020 en France Métropolitaine.

Remboursement différé de 100€ sur votre facture à hauteur du montant du forfait mensuel de l'abonnement pour toute souscription à un forfait mobile 150Go ou un forfait mobile 150Go pour client Open (hors version SIM) associé à l'achat d'un mobile, avec engagement de 24 mois minimum.

Le remboursement de 100€ interviendra automatiquement à partir de votre troisième facture, aucun dossier complémentaire n'est à constituer pour bénéficier de cette offre. Si vous êtes en situation d'impayé le jour de l'édition de la troisième facture, cette offre ne sera pas valable.